ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège La Clavelière
Oullins

58, rue Jacquard 69600 OULLINS
Tèl : 04 78 51 33 07
e-mail : ce.0691673u@ac-lyon.fr

Protocole sanitaire

et

Plan de continuité pédagogique

Version du 15 novembre 2021

Préambule

Le contexte sanitaire que nous traversons depuis près de deux ans nécessite :

- le respect d'un protocole sanitaire évolutif,

- la mise en place d'un plan de continuité pédagogique (en cas d'absences d'élèves, de fermeture d'une classe, ou du collège)

Il est important que ce guide soit facilement accessible à tous les parents, à tous les élèves et à tous les personnels du collège la Clavelière.

Il sera mis en ligne sur le site web du collège à cet effet.

Yann VALENTINI

Principal du Collège La Clavelière

I. Respect d'un protocole sanitaire évolutif pour permettre la sécurité de tous les élèves et de tous les personnels

Le document ci-dessous rappelle les différents stades.

Pour rappel, au 4 octobre, nous sommes toujours en niveau 2

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • **Hybridation au lycée selon le contexte local**	• Cours en présentiel en école primaire • **Hybridation pour les élèves de 4e et 3e avec jauge à 50 %** • **Hybridation au lycée avec jauge à 50 %**
Protocole sanitaire	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et **les élèves à compter du collège** (droit commun en extérieur) • **Limitation des regroupements importants** • Désinfection des surfaces fréquemment touchées **une fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et **les élèves à compter de l'école élémentaire** (droit commun en extérieur) • **Limitation du brassage par niveau obligatoire** • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire **en intérieur et en extérieur** pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et **par classe pendant la restauration dans le 1er degré** • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire **en intérieur et en extérieur** pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et **par classe pendant la restauration dans le 1er degré** • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**
Activités physiques et sportives	• **Pas de restriction** à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en **intérieur pour les activités de basse intensité** compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	• Activités physiques et sportives autorisées **uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation** de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	• **Écoles :** fermeture de la classe dès le 1er cas et poursuite des apprentissages à distance • **Collèges et lycées :** - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel			

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

La responsabilité de chacun

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque (et non vaccinés) ne doivent pas se rendre au collège. Ils en informent alors le Principal. Une procédure de centralisation des informations a été mise en place avec le service de Vie Scolaire et l'infirmerie.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès **des accompagnateurs** aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les règles de distanciation physique

Il convient de réaffirmer à tous que, parce que la distanciation physique reste un geste-barrière salutaire et efficace, les regroupements ou stationnements trop longs dans les couloirs doivent être limités.

Les enseignants veilleront à respecter scrupuleusement les horaires de début de cours afin d'ouvrir les salles au plus tôt.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique reste fortement conseillée.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.
Toutes les toilettes du collège sont et seront réalimentées régulièrement en savon.
À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Il y en a dans chaque salle de classe.
Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque de type 2, avec filtration minimale de 90%, est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, dans les espaces clos. Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le ministère et la métropole continuent de fournir des masques à leurs personnels en fonction de leurs besoins. Chacun peut en faire la demande à l'intendance.

Pour les élèves

Pour les collégiens et les stagiaires du GRETA, le port du masque «grand public» est obligatoire dans les espaces clos, et lors de la mise en rang.

Bien entendu, le port du masque de type 2, avec filtration minimale de 90%,n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives, etc.). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux (salles de classes, CDI, infirmerie,...) doit être **constante** (ou en fonction de la météo ou des équipements, la plus fréquente possible). A minima, les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves (par les agents), pendant chaque récréation (par les occupants de la salle), au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

La majorité des locaux du collège La Clavelière est ventilée de façon mécanique et le fonctionnement de la VMC est vérifié régulièrement.

Un détecteur de CO2 mobile, fourni par la Métropole, permet de vérifier occasionnellement, pour les professeurs qui le souhaitent, l'aération suffisante des locaux.

Ce matériel est disponible en prêt auprès de Mme Chenebon, adjointe gestionnaire.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Le protocole habituel de nettoyage des locaux par les agents sera renforcé par une désinfection plus fréquente, au moins quotidienne, avec les produits conformes aux normes en vigueur.

L'accueil au CDI

La professeur-documentaliste veillera à limiter l'occupation des tables.
De même, les places assises du coin lecture seront limitées.

Pour les outils partagés, parce que ce sont souvent des élèves de classes différentes qui se côtoient sur les postes informatiques en libre accès, les ordinateurs seront suffisamment espacés.

Concernant les prêts de documents, les retours seront mis en quarantaine dans un espace dédié pendant 72h au minimum, avant d'être remis en libre accès.

L'accueil en cours d'EPS

L'application des gestes-barrières restent évidemment de rigueur pour l'EPS.
Le brassage des classes et des groupes reste limité. L'utilisation partagée du matériel (raquettes, ballons, volants, …) par une classe est possible, avec un nettoyage régulier.

Les activités
S'il est recommandé de privilégier les activités extérieures et les activités « de basse intensité » compatibles avec le port du masque dans les gymnases, l'activité physique en intérieur est de nouveau possible sans port du masque. Dans le respect des règles de distanciation précédemment indiquées, les gymnases permettent la pratique de nombreuses activités physiques.

Le port du masque
Il est possible pour les élèves d'enlever leur masque, mais sous certaines conditions. En effet, dès lors que les élèves ont enlevé leurs masques et les ont déposés dans un sachet personnel et identifiable, les situations d'enseignement seront conçues pour permettre le respect de la distanciation physique de 2 mètres entre élèves.

Par ailleurs, en dehors de la pratique ou lorsque les élèves sont investis dans des rôles sociaux (prise de consignes, arbitrage, observateur, …), le port du masque est obligatoire et une distance d'un mètre entre chaque élève est recommandée.

L'accueil au self

Le self est le seul endroit du collège avec cheminement obligatoire (entrée gauche – sortie par la porte droite) pour permettre un lavage des mains aux lavabos avant l'entrée au self.

Pour satisfaire au mieux aux consignes sanitaires, les tables doivent être utilisées selon la rotation indiquée par les surveillants.

Une fois débarrassées par les élèves, les tables sont systématiquement désinfectées par les agents, avant que d'autres élèves prennent leurs repas.

La formation, l'information et la communication

Le personnel

Les personnels qui le souhaitent pourront s'adresser à l'infirmière pour des compléments d'information ou des formations aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique

et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Les parents

Ils sont informés clairement par le biais de ce protocole disponible sur Pronote et sur notre site web, pour tout ce qui concerne :

- les conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, de masques, utilisation des poubelles, etc.) ;
- la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au collège (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;

II. Plan de continuité pédagogique

Le plan de continuité pédagogique décrit ci-dessous donne quelques grandes lignes directrices qui devront guider notre action aux uns et aux autres, selon l'évolution de la crise sanitaire.

En cas d'absence d'un élève (cas COVID positif, contacts non vaccinnés,...) --> suivre le cahier de texte via pronote

Chaque enseignant tient à jour le cahier de texte de la classe, en temps réel, sur pronote.

Cela permet à chaque jeune absent de retrouver en direct de nombreuses informations relatives au travail effectué en classe.

Si l'état de santé du jeune le permet, ce dernier devra suivre les informations via pronote et ainsi être le plus à jour possible avant sa reprise des cours en présentiel au collège.

Les moyens techniques du collège (bande passante très faible, ordinateurs sans caméra ni micro, ...) ne permettent pas la mise en place de cours filmés.

De plus, l'enseignant qui fait cours est intégralement centré sur les élèves présents (pour une même classe) pour que la relation pédagogique soit fluide et constructive pour les élèves, en présentiel.

Aucun cours n'aura donc lieu sous format mixte.

Modalités d'accès pour aller sur pronote

Pour les parents :

L'accès à Pronote se fait via laclasse.com avec les identifiants et mot de passe EDUCONNECT communiqués en début d'année.

Un guide pratique à l'attention des parents est disponible en annexe 1, pour les aider lors de la 1ère connexion.

En cas de problème de connexion, le secrétariat du collège est l'interlocuteur privilégié, par téléphone(04.78.51.33.07) ou par mail ce.0691673Uåc-lyon.fr

Pour les élèves :

L'accès à pronote se fait via laclasse.com avec les identifiants et mot de passe LACLASSE.COM que chaque élève a en sa possession.

Pour les élèves de 6ème, Mme Artois, Professeur documentaliste, a prévu une séance d'initiation, avec le professeur principal et les élèves concernés.

Cela leur permettra de découvrir et de se familiariser avec cet outil.

Pour les élèves de 5èmes, 4èmes, et 3èmes, les élèves peuvent si besoin, solliciter l'aide de Mme Artois pour connaitre ou réinitialiser leur mot de passe.

Mail : marie-charlotte.artois@ac-lyon.fr

En cas de fermeture de classe ou du collège

Dans ce cas de figure, des informations plus précises vous seraient alors communiquées par mail et par voie d'affichage au portail du collège.

La clef de voute du travail à distance serait "pronote" et "laclasse.com".

C'est sur ces interfaces numériques que toutes les informations (travail à faire, cours à télécharger, potentielles visio,...) seront visibles.

C'est aussi via ces espaces que du travail pourra être déposé par les élèves, à la demande des professeurs.

-------> Pour se préparer à une potentielle fermeture de classe, l'académie de Lyon demande à chaque établissement de tester le bon accès et le bon usage des outils internet par les élèves.

Aussi, il est important que le professeur principal de la classe :

* vérifie, une fois, dès que possible (sauf si cela a déjà été fait et c'est le cas de beaucoup de classes), et en tout état de cause avant les congés de noël, la bonne connexion, par chaque élève, sur laclasse.com, en faisant le test avec eux en salle informatique,

* donne un exercice test à aller chercher sur pronote, à faire chez eux, pour vérifier la bonne utilisation de l'outil par les élèves.

Communication avec les familles en cas de fermeture

Le secrétariat de direction veille à maintenir à jour la base élèves avec toutes les coordonnées nécessaires actualisées.

Une attention particulière est mise en place afin que, pour chaque élève, nous disposions d'au moins une adresse mail de contact.

Cela nous permettra de communiquer efficacement, et en temps réel, à destination de chaque famille en cas de besoin.

Equipement informatiques des élèves pour accéder à pronote

Le pôle vie-scolaire et pôle médico-social ont une bonne connaissance des familles qui pourraient être coupées du numérique, faute d'équipement informatique, ou de connexion (wifi, ou 4G).

En l'état actuel, le collège ne dispose malheureusement d'aucun équipement qui pourrait être prêté.

La métropole de Lyon serait sollicitée par le collège, si une fermeture devait arriver.

A ce jour, la Métropole ne nous a pas informé de moyens spécifiques en ce sens.

En cas de fermeture, pour les familles les plus en difficultés socialement, et sans aucun accès aux outils numériques, une remise en format papier serait mise en place, de manière très ciblée.

Rôle de la vie scolaire en cas de fermeture de l'établissement

En cas de fermeture, l'aide de la vie scolaire sera sollicitée pour garder le lien avec les élèves les plus éloignés de l'école.

Ainsi, ils pourraient, entre autres, venir en renfort pour aider à la connexion des élèves et des familles si besoin.

ANNEXE 1 : Guide pratique à destination des parents pour accéder à "pronote".

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE *Liberté* *Égalité* *Fraternité* Collège La Clavelière 69600 OULLINS	Annexe 1 Guide pratique à destination des parents pour accéder à Pronote

Chers parents d'élèves,

nous vous avons communiqué un mot de passe et un identifiant **"Educonnect".**

Grâce à ces mêmes informations, vous pourrez également, en tant que parent, vous connecter à Pronote pour suivre la scolarité de votre enfant en direct (résultats scolaires, emplois du temps mis à jour, cahier de texte, retards, absences, ...).

Pour vous aider lors de la première connexion, nous vous joignons ci-dessous la procédure à suivre.

En cas de problème d'identifiant, vous pouvez contacter le secrétariat du collège.

Très cordialement,

Yann Valentini
Principal
Collège La Clavelière

1. Pour commencer, allez sur le site internet :

www.laclasse.com

2. Cliquez ensuite sur "Educonnect"

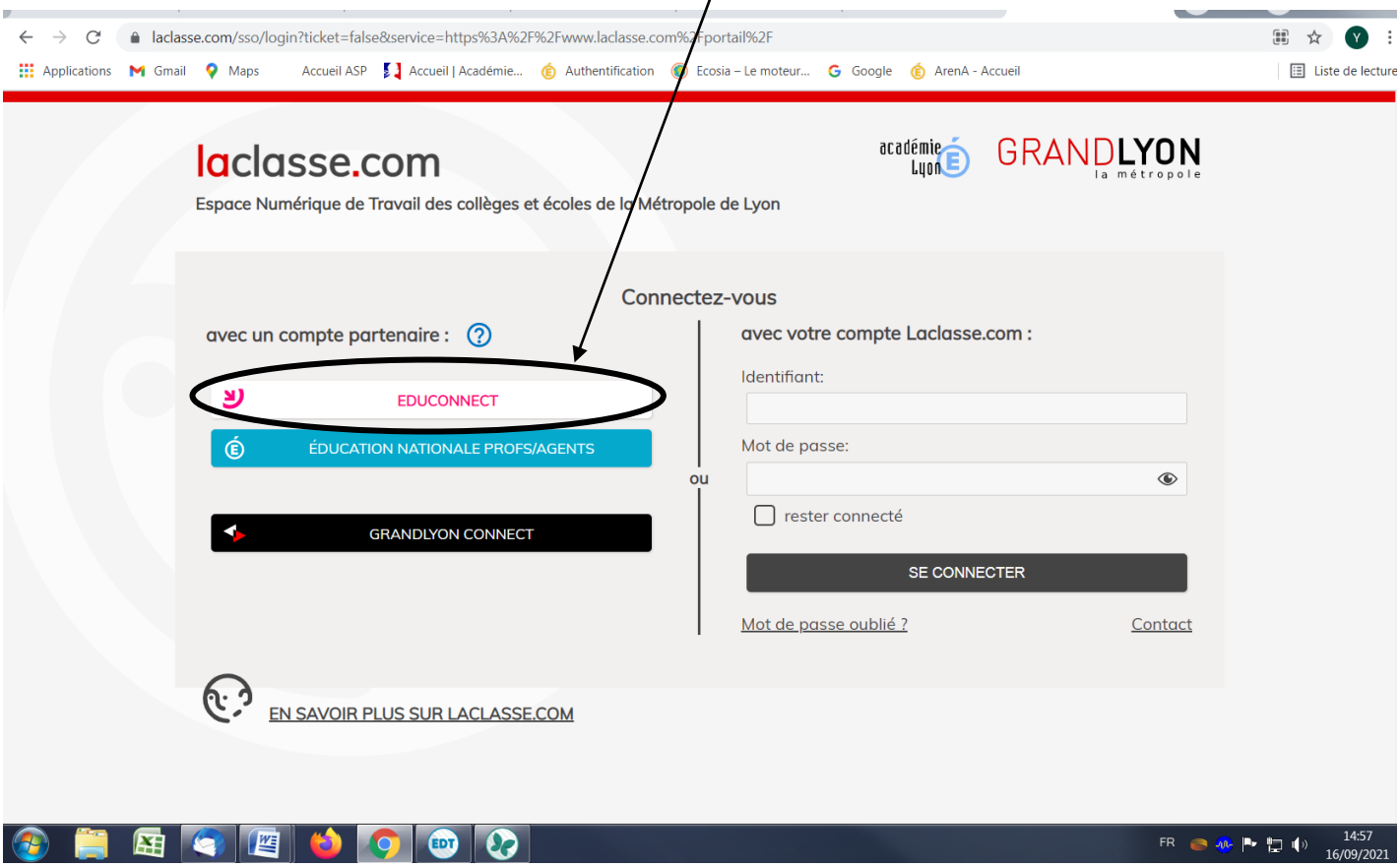

3. Vous arrivez alors sur la page ci-dessous.
4. Saisissez votre "Identifiant" et votre "mot de passe" (en respectant bien les minuscules et les majuscules).

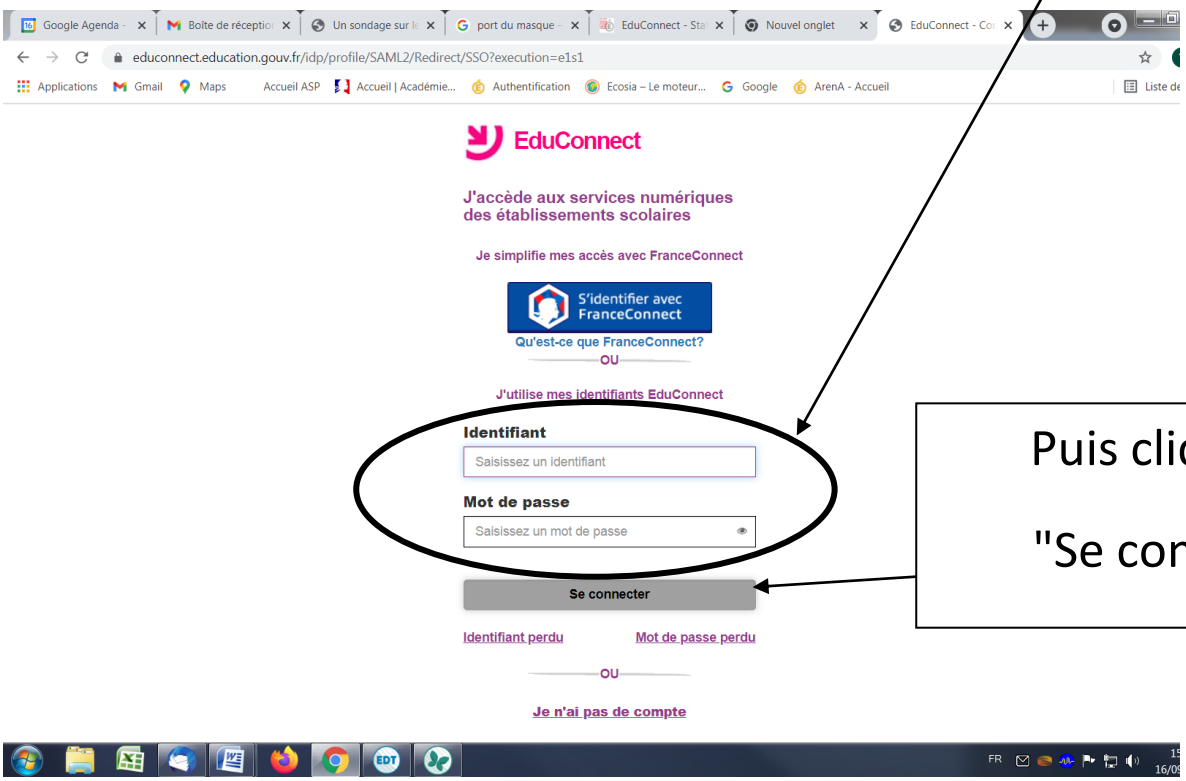

Puis cliquez sur "Se connecter"

---> Si c'est votre toute première connexion, continuez avec la page n°4.

---> Si vous avez déjà changé votre mot de passe "Educonnect", allez directement en page n° 7.

Si c'est votre toute première connexion.

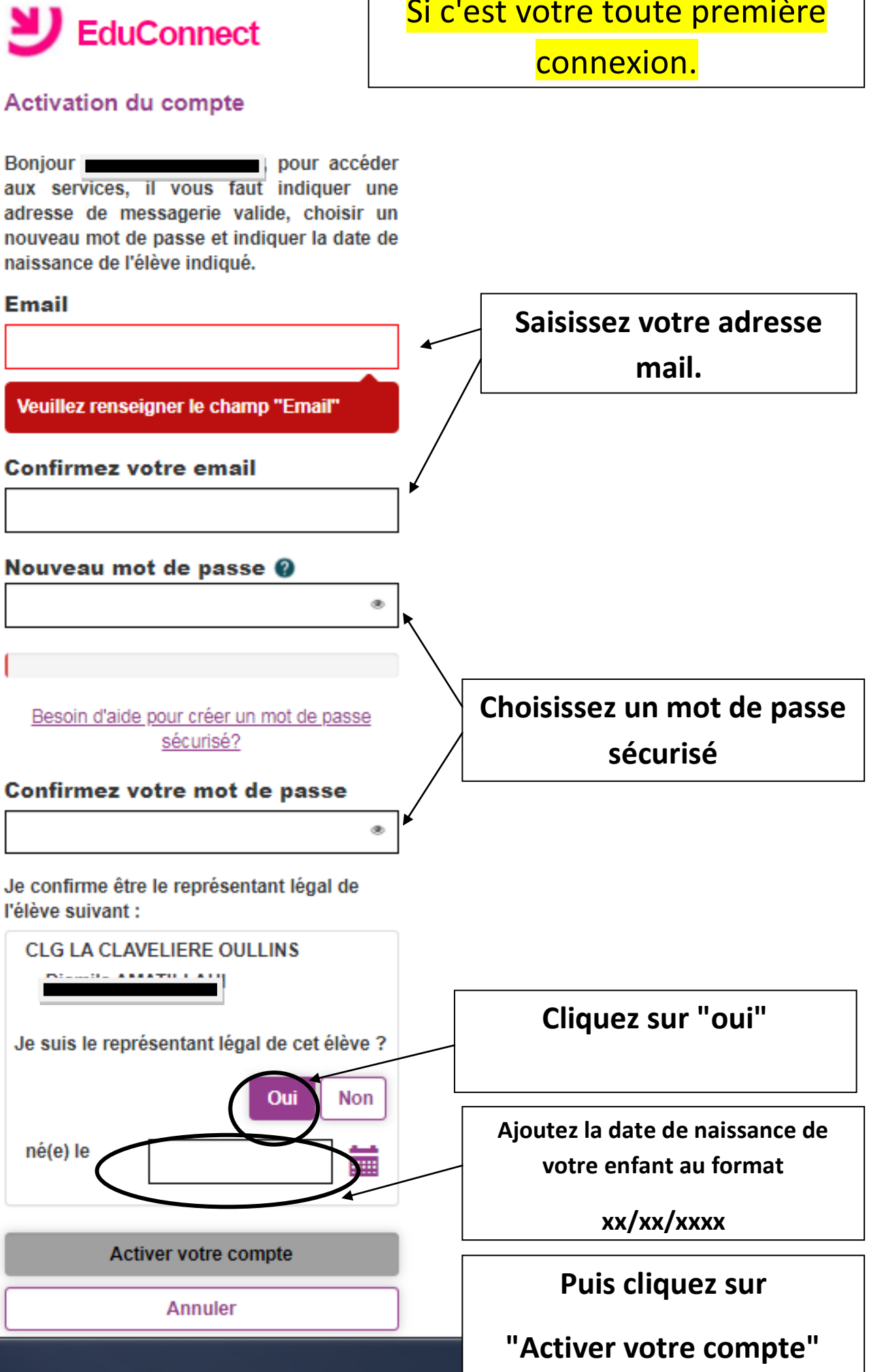

Saisissez votre adresse mail.

Choisissez un mot de passe sécurisé

Cliquez sur "oui"

Ajoutez la date de naissance de votre enfant au format

xx/xx/xxxx

Puis cliquez sur

"Activer votre compte"

- Si tout est bon, la page suivante s'ouvre :

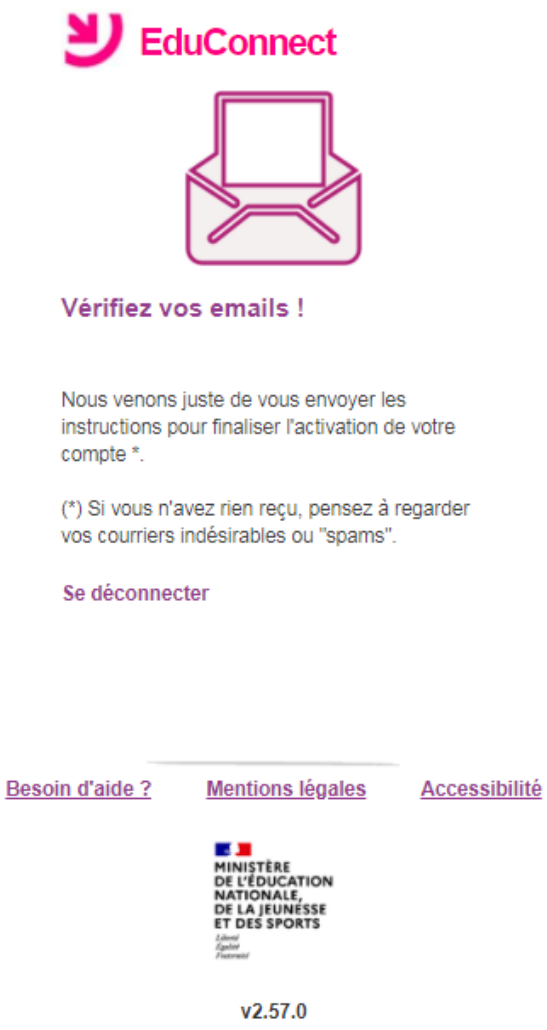

- Connectez vous alors sur la boîte mail que vous avez indiquée.

- Vous allez alors recevoir un mail qui s'appelle "Confirmation de l'adresse mail de votre compte Education Nationale"

- Ouvrez ce mail et **cliquez** sur le lien en bleu

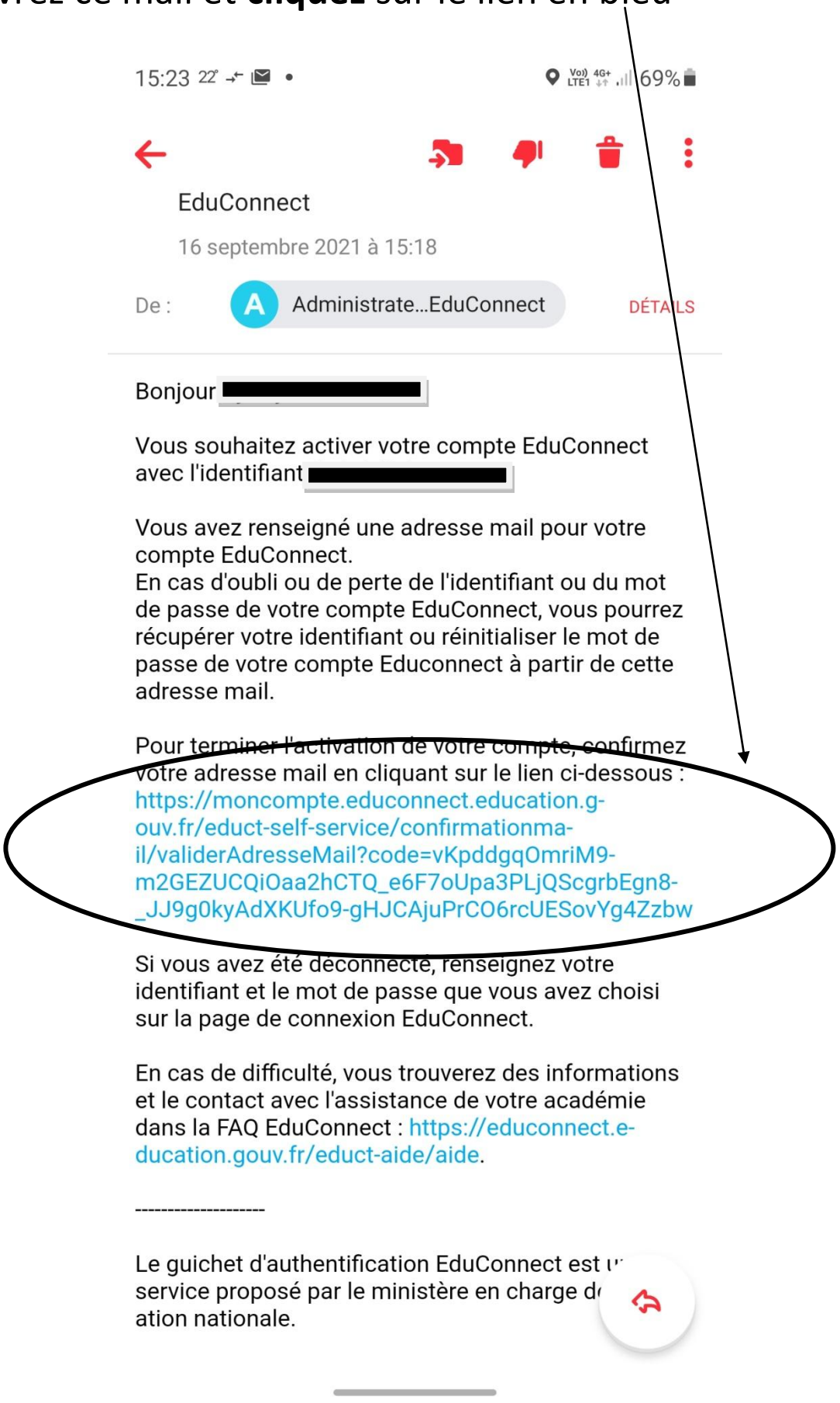

Une fois le mail validé, vous pouvez retourner sur

www.laclasse.com

- Cliquez ensuite sur "Educonnect"

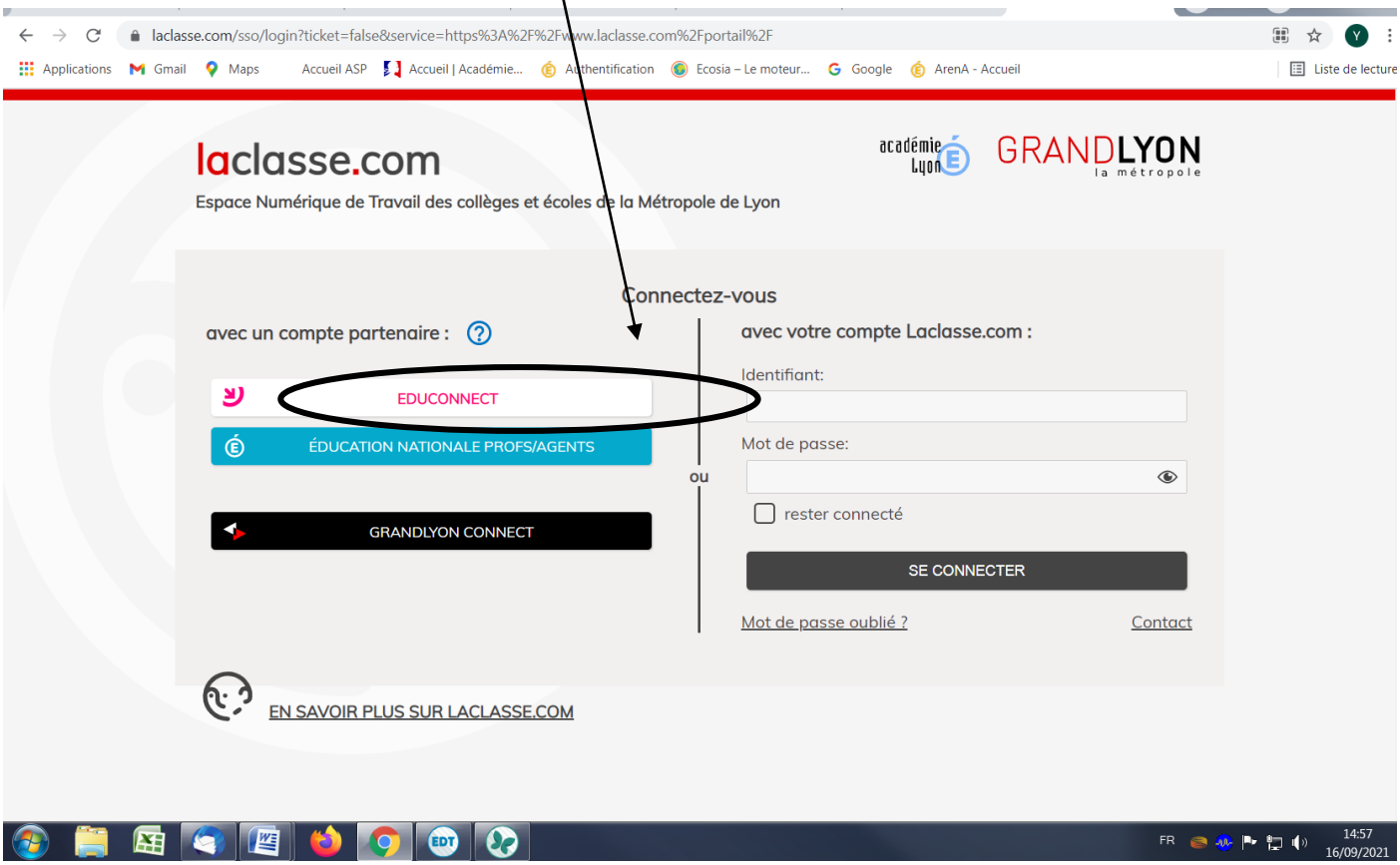

- Vous arrivez alors sur la page ci-dessous.
- Saisissez votre "Identifiant" et **votre nouveau mot de passe**.

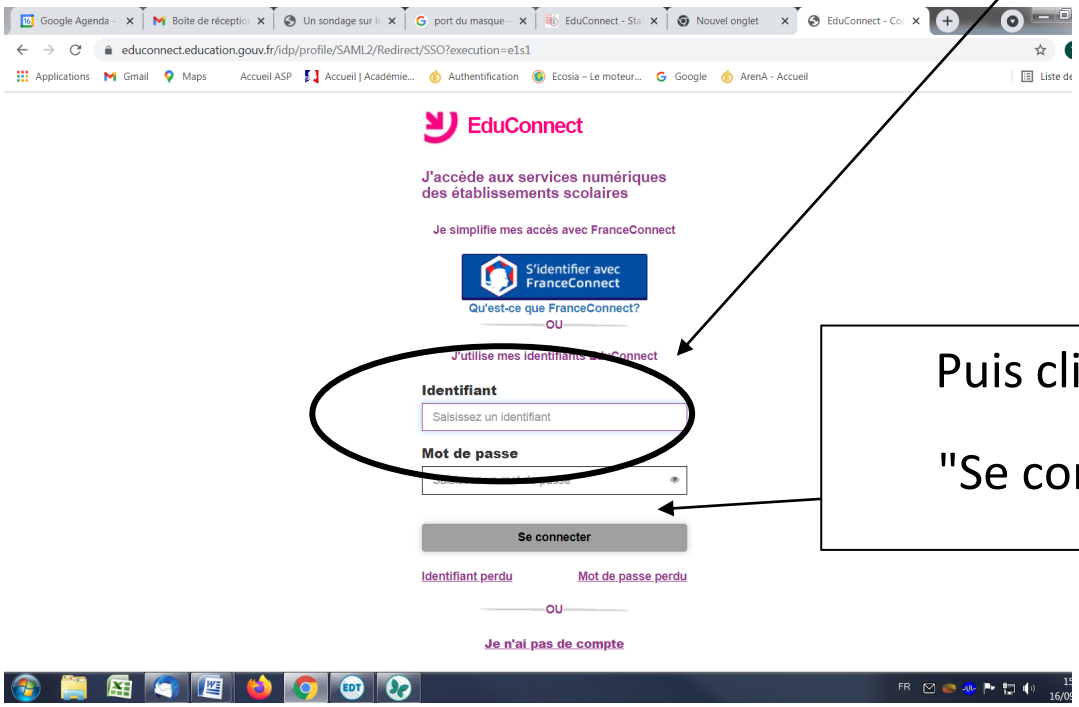

Puis cliquez sur

"Se connecter"

- Une fois connecté, la page suivante apparait.
- Cliquez alors sur "Pronote"

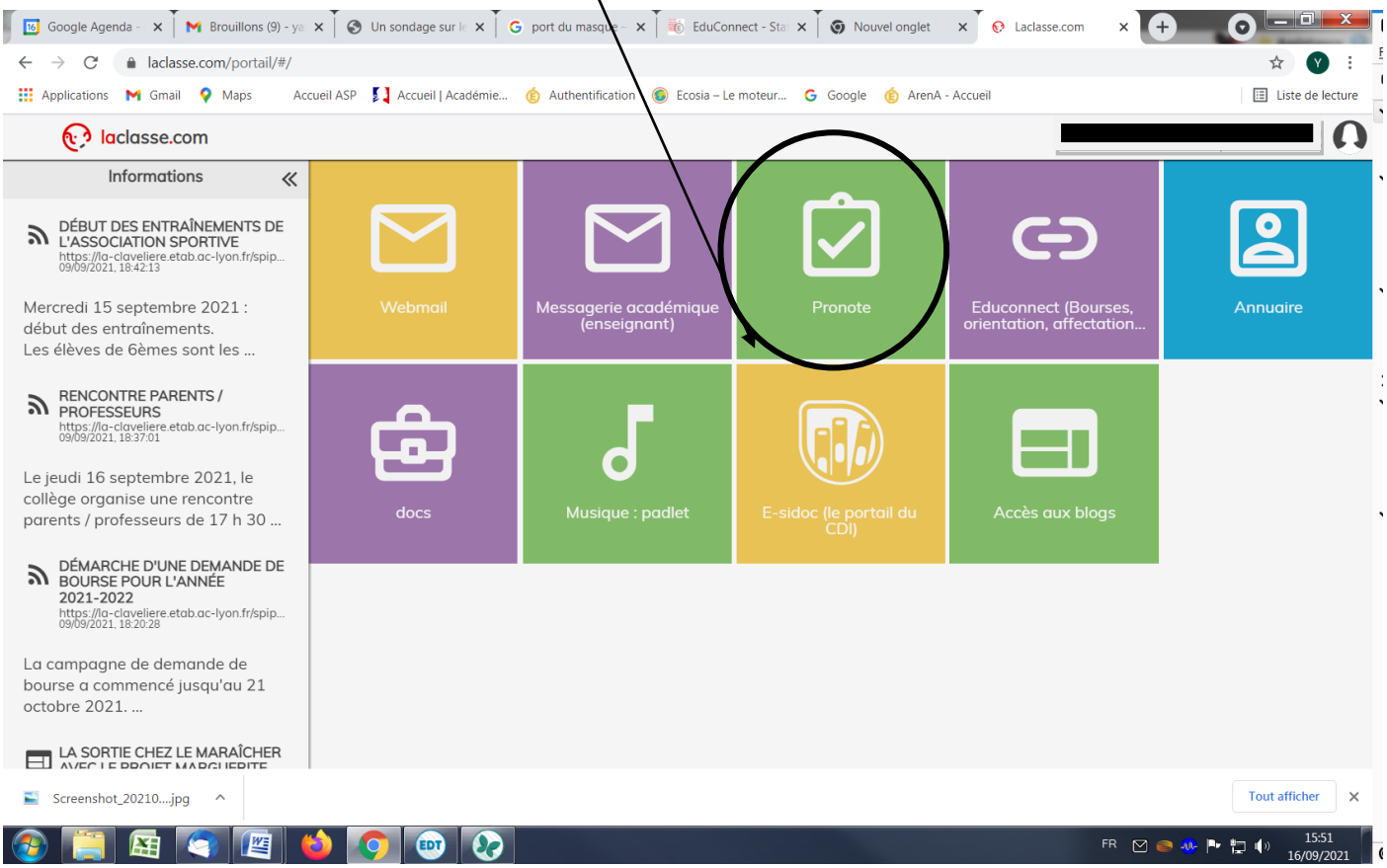
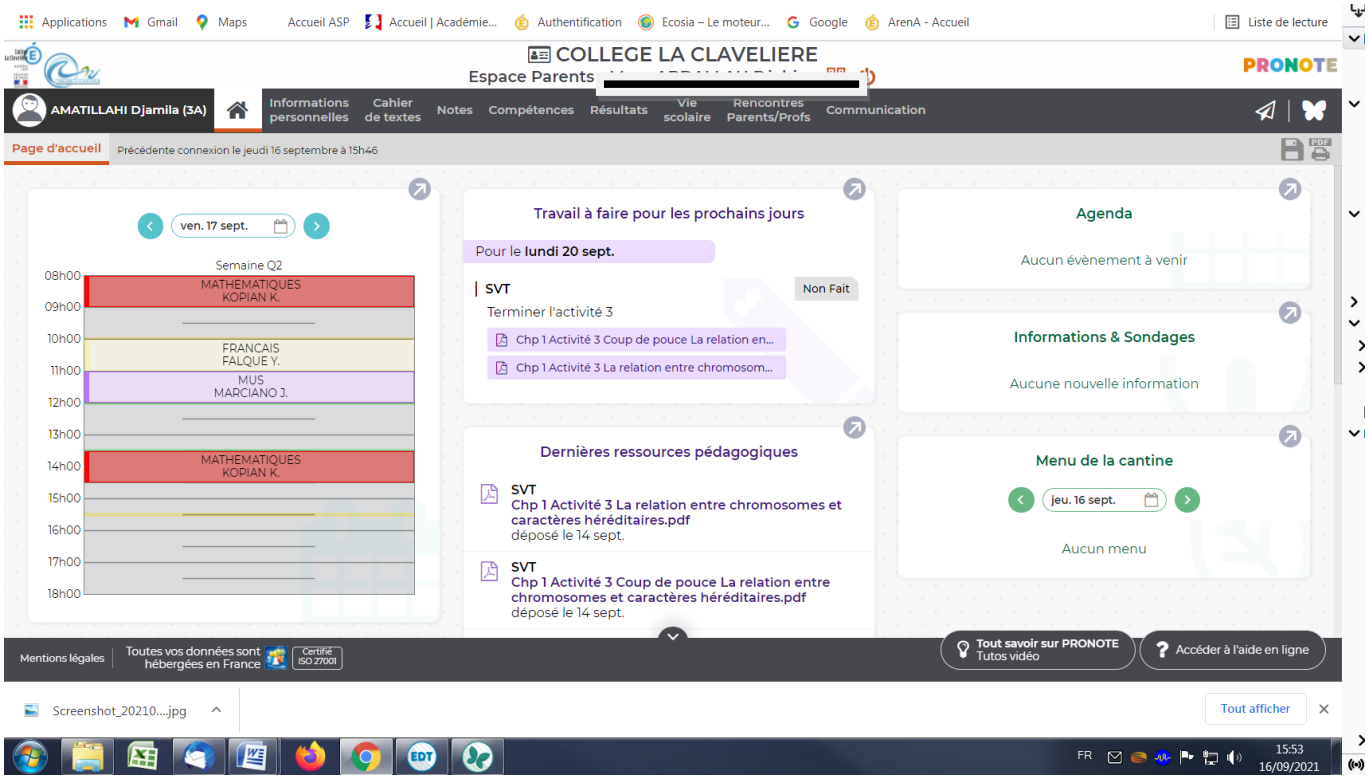
- Vous voilà désormais sur "Pronote" avec toutes les informations relatives à la scolarité de votre enfant.